

Fin du marathon électoral

C'en est fini des échéances électorales. Out, les deux formations politiques ayant gouverné jusqu'alors. Inégalement, le taux d'abstention aux dernières législatives, venant confirmer la désaffection d'une majorité d'électeurs pour la représentation politique.

Alors qu'il est encore difficile de tirer les enseignements de ces scrutins, les annonces politiques qui n'ont pas tardé ont de quoi inquiéter. La Fonction Publique est à nouveau considérée comme une charge et sont annoncées 50 000 suppressions de postes dans la Fonction Publique de l'Etat, le rétablissement du jour de carence, le gel du point d'indice en 2017. Sous couvert d'apporter des solutions drastiques à la question du chômage notamment, Macron entend encore accroître la libéralisation du marché du travail, mettre fin à la gestion des organismes paritaires (Unedic, retraites, formation professionnelle), changer radicalement le système des retraites, augmenter la CSG pour compenser les allègements des cotisations sociales des entreprises.

La prolongation, une fois de plus, de l'état d'urgence est inacceptable. Tout comme sont inacceptables les propos du nouveau Ministre de l'Intérieur expliquant renforcer l'état d'urgence en l'inscrivant dans la loi et en annonçant l'aggravation de la chasse aux migrants.

Quant à J-M. Blanquer, nouveau ministre de l'Education nationale, il a annoncé quelques mesures pour la rentrée 2017 sur la réforme du collège (détail et analyse page 5). Ses déclarations sur le Bac (page 3), la façon dont il envisage l'Education nationale, (pilotage par les indicateurs de performance, développement de la contractualisation) rendent le SNES FSU extrêmement vigilant. En revanche, rien n'est dit ni sur l'évaluation des élèves après l'année folle qui vient de se terminer en collège et qui devrait faire réfléchir (page 4), ni sur la crise du recrutement alors que les conséquences en sont perceptibles dans le mouvement intra académique (page 8).

L'année à venir sera marquée par des changements importants dans la carrière tant pour les titulaires que pour les non titulaires (page 2) : vous aurez besoin des militants, commissaires paritaires du SNES-FSU pour vous renseigner et vous fournir des informations fiables sur les évolutions à venir tant sur l'évaluation des enseignants, CPE, Psy EN que sur les futures promotions. Nous avons demandé une audience à la rectrice et aux IPR pour mettre sur la table des questions importantes sur l'évaluation.

Plusieurs mots d'ordre pour cet été, donc ! De la vigilance et du repos pour se préparer aux futures échéances. **En vous (re)-syndiquant dès la rentrée, vous renforcez davantage l'action du SNES-FSU !**

Bonnes vacances !

L'équipe de militant(e)s de la section académique du SNES-FSU



**SNES-DIJON N° 101
DE JUIN 2017**

SNES - 6 Allée Cardinal de Givry - 21000 Dijon

S O M M A I R E

Edito.....	P. 1
PPCR salaires, carrières.....	P. 2
Des lycées en marche pour aller où.....	P. 3
Evaluation des élèves en collège, DNB...	P. 4 & 5
Castel, témoignage AESH.....	P. 6
ESPE, non titulaires, échos des instances.	P. 7
Bilans du mouvement 2017 et des TZR	P. 8



- Côte d'Or
- Nièvre
- Saône et Loire
- Yonne

PPCR : Salaires Carrières

Après les premières évolutions des indices se traduisant sur nos feuilles de paie par quelques euros en plus depuis janvier (le transfert primes-points et un gain de points d'indices) les principales mesures se mettront en place dès le 1^{er} septembre 2017 ; les inspections de cette année scolaire ont également été chamboulées du fait des nouveaux textes. Il va sans dire que la direction du SNES-FSU multiplie les interventions auprès du nouveau ministère pour que les textes soient appliqués au plus vite et dans les meilleures conditions. Le SNES-FSU académique participe à une réunion au rectorat sur ces questions le 6 juillet.

Tous les documents et un simulateur de promotions sont accessibles sur le site national du SNES-FSU dans la rubrique carrière / Mutations puis Rémunération puis Revalorisation des salaires et des carrières

COP : le mauvais exemple !

Les Conseillers d'Orientation Psychologues n'avaient pas de hors-classe. La seule possibilité de progresser en fin de carrière était de devenir directeur de CIO. Après une longue bataille syndicale, le SNES-FSU a obtenu la hors-classe et la classe exceptionnelle avec une mise en place accélérée de la hors-classe par un contingent de 10% du corps dès le 1^{er} septembre 2017. Mais l'ancienne ministre n'a pas appliqué ce coup de pouce sur lequel elle s'était engagée et alors qu'elle faisait ses cartons, un contingent de 7% a été appliqué entre les deux tours des présidentielles ! Le classement étant national, le nombre de promus est passé dans notre académie de 8 à 1 ; pas très étonnant que certains candidats n'aient pas été réélus ... Le SNES-FSU poursuit bien évidemment les interventions en direction du nouveau ministère.

L'évaluation des enseignants et CPE titulaires

L'évaluation des personnels est un peu bancale actuellement : des priorités données aux collègues de certains échelons mais les IPR ont également inspecté parfois d'autres collègues non concernés a priori. Normalement, seuls les collègues du 6^{ème} et du 8^{ème} échelon inspectés auront une nouvelle note. Rappelons que les IPR pourront toujours inspecter des collègues en dehors des périodes « sensibles ». Pas de note administrative

sauf exception cette année.

A partir du 1^{er} septembre, les nouvelles modalités d'évaluation entreront en œuvre avec notamment la disparition des notes, une évaluation selon 11 critères. Nous aurions dû être prévenus en juin d'une inspection qui devrait avoir lieu entre octobre et mai, la date précise étant fixée un mois avant.



ATTENTION ! Les collègues à la hors-classe, perdront un échelon mais conserveront le même indice sauf les collègues du 5^{ème} échelon depuis plus de 2 ans et demi qui resteront dans le 5^{ème} échelon revalorisé avant de passer au 6^{ème} au bout de 3 ans.

La hors-classe 2018

Les collègues certifiés et enseignants passés à la hors-classe au 1^{er} septembre 2017 l'ont été selon les critères habituels (voir le bilan sur notre site). Pour le passage à la hors-classe à la rentrée 2018, seuls les collègues du 9^{ème} + 2 ans au 11^{ème} échelon seront susceptibles d'être retenus (aucun collègue d'un échelon inférieur au 10^{ème} ne passait ces dernières années à la hors-classe). La circulaire ministérielle n'est pas parue mais nous avons l'engagement que les critères retenus seraient : l'évaluation par chef d'établissement et IPR (par les anciennes notes dans la période transitoire)

et l'ancienneté d'échelon (le SNES-FSU intervient auprès du ministère pour que les négociations s'ouvrent au plus vite).

La classe exceptionnelle au 1^{er} septembre 2017

Elle se met en place avec un premier « contingent » au 1^{er} septembre. Mais la circulaire ministérielle n'est pas parue ... Nous ne connaissons que des généralités exposées dans nos stages cette année. L'objectif du SNES-FSU est d'en faire un débouché de carrière pour tous les collègues, c'est ce que nous avons finalement obtenu pour la hors-classe (sauf avec un avis défavorable).

Les changements d'échelon en 2017-2018

Ils devront se faire selon les nouvelles modalités. Tous les collègues progressent au même rythme sauf du 6 au 7 et du 8 au 9 où il y a accélération possible de 6 mois pour 30% des collègues. Les 30% seront choisis en fonction de leur évaluation : pendant la période transitoire, les notes pourront encore être utilisées.

Un nouveau transfert prime/point au 1^{er} janvier 2018

Comme au 1^{er} janvier 2017, des points d'indice seront ajoutés : 5 points pour tous les collègues qui ne sont pas à la classe exceptionnelle.

Des nouvelles mesures interviendront jusqu'en 2023.

Pascal Meunier

Exemples :

Un professeur au 5^{ème} échelon de la classe normale, avec 2 ans d'ancienneté dans cet échelon au 1/9/2017, sera reclassé au 5^{ème} échelon de la future carrière en conservant la même ancienneté.

Il passera automatiquement au 6^{ème} échelon 6 mois plus tard.

La nouvelle carrière dès le 1^{er} septembre 2017 pour les Psy EN, CPE et enseignants titulaires

Un professeur au 5^{ème} échelon de la classe normale, avec 2 ans 6 mois d'ancienneté dans cet échelon au 1/9/2017, sera reclassé directement au 6^{ème} échelon de la future carrière sans conservation d'ancienneté.



<https://www.snes.edu/private/Salaire-et-carriere-le-module.html>

Tous les titulaires seront reclassés au 1^{er} septembre 2017. Pour certains, il y aura donc une progression d'un échelon.

Des lycées en marche mais pour aller où ?

Avec l'élection d'Emmanuel Macron puis d'une majorité de députés La République En Marche et Modem, l'éducation semble portée par un retour en arrière.

En effet, avec la nomination de Jean-Michel Blanquer au ministère de l'éducation, assisterons-nous à une aggravation des conditions d'enseignement et de travail pour les élèves comme pour les professeurs dans les lycées ?

J.-M. Blanquer est le « père » de la réforme Chatel du lycée qu'il a piloté et mis en place lorsqu'il était le Dégesco de Chatel. Il y a donc fort à craindre qu'il poursuive la réforme du lycée en l'aggravant ! Pourtant, les quelques bilans effectués montrent tous que le **lycée Chatel fonctionne mal** :

→ horaires disciplinaires parfois diminués mais avec des programmes plus lourds et souvent ne permettant pas l'apptérence des élèves ;

→ « foires d'empoigne » pour utiliser les « heures à effectifs réduits » puisque la notion de dédoublement disparaît totalement du vocabulaire des lycées ;

→ mise en concurrence des disciplines, des lycées instituée comme élément novateur permettant l'autonomie de gestion des lycées ;

→ insuffisances des moyens : les DHG ne finançant plus les options, voilà donc la fameuse voire fumeuse autonomie des établissements...

Cette réforme a aussi vu se développer de nouvelles formes d'évaluations qui sont loin d'être satisfaisantes :

→ évaluation en cours d'année (ECA) pour la compréhension et l'expression orale en langues vivantes ;

→ évaluation des capacités expérimentales (ECE) en série scientifique ;

→ poursuite de l'évaluation en contrôle en cours de formation (CCF) en E.P.S. ;

→ poursuite de l'évaluation des TPE très souvent avec les ressources humaines locales...

Se pose ainsi de plus en plus le problème de l'évaluation au Baccalauréat.

Plus de 200 ans après le 1^{er} Baccalauréat décerné en 1809 à 32 candi-

ats, plus de 700 000 le présentent cette année ! Néanmoins, le Bac demeure le 1^{er} grade universitaire, même si celui-ci n'est plus corrigé par des professeurs du supérieur depuis 1950. Le Bac a donc survécu à plus de 2 siècles en se diversifiant (surtout dans la 2^{ème} moitié du XX^e siècle) et pilote toujours l'enseignement secondaire. Il demeure encore un instrument qui permet d'accéder aux études supérieures et donc . . . d'exclure ceux qui ne l'ont pas !

La création des 3 filières, générale, technologique et professionnelle correspondait à une revendication du SNES-FSU et a permis la massification scolaire. Cependant, la démocratisation du lycée est en suspens car l'égalité de dignité des filières (et des séries) défendue par le SNES-FSU est un échec. La hiérarchie des Bacs traduit tout le chemin qu'il reste à parcourir à l'éducation nationale pour permettre à tous les élèves d'exprimer pleinement leurs talents et ainsi trouver leur voie de réussite et d'épanouissement.

Sous la pression de l'Union euro-

tion pour les études supérieures ? Tous les élèves n'auront plus suivi le même cursus...

Le caractère anonyme du Bac existe-t-il encore avec en projet la réduction à 4 matières des épreuves terminales et donc la multiplication des ECA et autres CCF ? L'excuse du « coût » du Bac n'en n'est pas une !

Si le développement des ECA, CCF se met en place, il faudra exiger un cadrage national avec des convocations non locales et donc, des indemnités et des pratiques nationales ! C'est un combat que mène actuellement le SNES-FSU au niveau du ministère pour exiger que les évaluations, quelles que soient leurs formes, soient rémunérées et organisées de manière identique au niveau national (les examens quels qu'ils soient ne relèvent pas selon nous de nos ORS – obligations réglementaires de service – mais bien d'une mission particulière d'évaluation).

Alors que des questions intéressantes avaient été posées lors de la campagne présidentielle, avec l'interrogation sur l'allongement de la scolarité jusqu'à 18 ans ou le projet européen de 50 % d'une classe d'âge au niveau licence, l'éducation dans le second cycle secondaire semble être la grande absente de ce début de mandat... Et ce ne sont pas les projets de relance de l'apprentissage à 15 ou 16 ans qui permettront d'atteindre ces objectifs... surtout s'ils se traduisent comme une réponse au besoin de main d'œuvre du Médef...

Alors que la session 2017

se termine, n'oubliez pas de répondre à l'enquête « BAC-BTS » que vous avez reçu par courriel début juin... Le SNES-FSU est déterminé à défendre ses valeurs mais demeure toujours à l'écoute des syndiqués. Le dialogue est très important pour le SNES-FSU qui lui ne décide pas ses choix par ordonnances !

Pierre Giezek

Si un lycée modulaire se met en place... (un des projets de Macron), ce sera un retour en arrière (encore une fois) avec le rappel d'une réforme (refusée) du lycée avec le projet Darcos ?... Comment se fera alors la sélection



Evaluation des élèves en collège, DNB

Un casse-tête quotidien

Le SNES-FSU rappelle que l'évaluation est au service des apprentissages des élèves. Les enseignant.e.s doivent donc être libres de choisir les modalités d'évaluation qu'ils souhaitent. Or la réalité de terrain est toute autre. Ainsi dans un collège, la secrétaire de S1 témoigne : « Certains professeurs sont très contrariés de ne plus pouvoir mettre de notes, d'autres par dépit et surtout par ras le bol de multiplier les tâches ont fait le choix dès le second trimestre de ne mettre que des compétences, car cela demande énormément de temps de tout remplir (notes et plusieurs compétences évaluées sur une seule évaluation !) »

Les chefs d'établissement n'ont pas à prendre le contrôle des grilles d'évaluation de l'oral du DNB, ni du positionnement sur les composantes du socle, ni du choix entre évaluation chiffrée ou d'un autre type. Par ailleurs, certaines applications permettant de rendre compte de l'évaluation des élèves au cours de l'année posent problème par leur rigidité et l'imposition d'évaluations d'items ou sous items renouant avec un LPC et générant des bulletins incompréhensibles (voir encadré ci contre)

Le SNES-FSU a demandé en Conseil Supérieur de l'Éducation l'ouverture de discussions sur l'évaluation des élèves. Il organisera un colloque sur l'évaluation des élèves lors de l'année scolaire 2017-2018.

Matière - Enseignant	Moyenne de l'élève	Moyenne de classe
SCIENTIFICS VIE & TERRE	13,9	13,5
FRANCAIS	14,7	13,3
HISTOIRE & GEOGRAPHIE	14,4	11,5
PHYSIQUE-CHIMIE	16,7	13,7
MATHÉMATIQUES	15,5	13,0

Joli quand imprimé en couleur mais incompréhensible !

Entourloupe d'un chef ?

Vu et entendu, dans un collège de Saône et Loire

« Au mois de mai une mise à jour de Liberscol pour les validations des domaines pour les CC du trimestre 3 fait que maintenant on ne peut plus mettre de notes. »

Et la validation des 8 composantes du socle pour le DNB ?

Que de bureaucratie et de temps passé qui au final, nous éloigne de ce qu'est l'élève ?

En effet, dans certains établissements, il a d'abord fallu mettre des notes... Puis, établir un positionnement de 1 à 4 sur un niveau de maîtrise d'un item du socle... Avant de traduire, pour l'ensemble des items d'une composante du socle, ce positionnement en une note sur 50 !

Dans d'autres, c'est la moyenne générale qui a été recalculée en nombre de points sur 400. Puis, les points pour chaque domaine ont été donnés en fonction du résultat à obtenir.

Ailleurs, on a laissé le logiciel faire le décompte des acquis / non acquis et établir ainsi le positionnement par domaine !

Bref, dans tous les établissements, les personnels ont tenté de faire en dépit de la difficulté...

Et n'en doutons pas, les résultats au brevet seront bons, cette année !

Pour finir par l'oral du DNB...

Dans un collège, 64% des élèves ont choisi de présenter « le parcours avenir », 42% dans un autre, 0% dans le 3ème ...

Une grande variété donc, un grand investissement des collèges pour faire réussir les élèves. Pas facile pour un enseignant d'éducation musicale d'évaluer un EPI scientifique ... 100 points attribués pour une épreuve locale et le rectorat ne voudra certainement pas nous donner le bilan par établissement !

Le SNES-FSU demande au nouveau ministre de revoir l'épreuve orale du DNB qui génère de grandes inégalités entre les établissements et entre les élèves, notamment du fait de la diversité des projets possibles (EPI, parcours) et de la diversité des grilles d'évaluation (locales). Un cadrage plus strict doit permettre de recentrer l'épreuve sur les contenus travaillés en classe en lien avec les programmes.

Il demande aussi une simplification des modalités du DNB pour plus de lisibilité

Tandis que pendant ce temps là, les IPR fournissent en exemple le bulletin d'une élève imaginaire, prénommée Lily...

ARTS PLASTIQUES (Mme -----)	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter, produire, créer - La représentation plastiques et les dispositifs de présentation. 	Une bonne mobilisation des moyens plastiques ainsi qu'une bonne exploitation des informations et documentations. Lily devra poursuivre ses efforts quant à l'argumentation orale.			X	
EDUCATION MUSICALE (Mme -----)	<ul style="list-style-type: none"> - Chanter et interpréter : reproduire un modèle mélodique et rythmique - Ecouter, comparer, commenter : décrire et comparer des éléments sonores issus de contextes musicaux différents. - Echanger, partager et argumenter : écouter et respecter le point de vue des autres et l'expression de leur sensibilité. 	Lily mémorise des éléments musicaux sans difficulté. Elle est capable d'interpréter aisément le répertoire appris. Elle sait relever quelques éléments caractéristiques d'une œuvre et essaiera maintenant de les décrire plus précisément. Lily peut progresser dans les échanges avec ses camarades en acceptant des avis différents des siens.			X	
FRANCAIS (Mme -----)	<ul style="list-style-type: none"> - Parler en prenant en compte son auditoire - Maîtriser les relations entre l'oral et l'écrit - Ecrire à la main de manière fluide et efficace - Produire des écrits variés - Comprendre un texte littéraire et l'interpréter 	La prise de parole en public s'est affermie, et les productions écrites, travaillées à partir des brouillons, montrent une progression continue. Lily sait reconnaître les caractéristiques génériques des textes littéraires étudiés en classe.			X	

Même si les IPR rappellent dans un document diffusé sur PIA que le positionnement de l'élève peut être effectué par une note ou une compétence, c'est un modèle avec niveau d'acquisition qu'il donne en exemple. Y aurait-il un message subliminal ? Quant aux appréciations, elles laissent rêveurs. Mais la palme revient quand même à l'appréciation finale :

« Le travail personnel de Lily a permis ce trimestre l'acquisition de plusieurs compétences. Les différentes formes d'expression à l'oral sont acquises. Pour dépasser les difficultés que rencontre encore Lily sur les devoirs écrits, nous lui demandons d'apprendre ses leçons régulièrement. Les points de progrès attendus portent sur les démarches scientifiques (domaine 4) et sur la nécessaire création d'outils personnels de type notes, croquis, cartes et lexiques (domaine 2). Ces derniers permettront à Lily d'avoir des repères plus sûrs. Sa participation comme candidate aux élections de délégués montre son intérêt aux actions citoyennes et nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie. »

Et dire qu'il s'agissait de rendre l'évaluation plus claire !

Modifications de l'arrêté collège

L'arrêté modifiant la mise en œuvre de la réforme du collège a été longuement étudié au Conseil supérieur de l'éducation du 8 juin et a reçu un avis consultatif négatif. Cette réouverture des discussions est le fruit des luttes menées depuis 18 mois par le SNES-FSU et la profession pour dénoncer le caractère inefficace et injuste de cette réforme. Les bougés sont cependant insuffisants : une certaine liberté pédagogique a été rendue aux équipes mais le texte renforce l'autonomie accordée aux chefs d'établissement. Le SNES-FSU s'est abstenu et continue de demander un collège qui réponde aux aspirations de la profession et aux réels besoins des élèves.

Dans le détail, rendez vous sur le site

<https://www.snes.edu/Reforme-assouplie-mais-vers-l-autonomie.html>

Arrêté collège dans sa globalité

8 POUR dont le SNALC-FGAF et le SNPDEN-UNSA

26 CONTRE dont FCPE et SGEN-CFDT

24 Abstention dont FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNEP-FSU et UNSA

Amendement du SNES-FSU visant à laisser les équipes libres de leur démarche pédagogique dans le cadre de l'interdisciplinarité (pas d'imposition de réalisation concrète)

17 POUR dont FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNEP-FSU, SNALC-FGAF, SUD Education

35 CONTRE dont UNSA, SNPDEN-UNSA, FCPE, PEEP, SGEN-CFDT, UNEF, Ligue de l'enseignement

Amendement du SNES-FSU visant à dé-globaliser les enseignements artistiques, ainsi que les sciences et la technologie dans les grilles horaires :

17 POUR dont FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNEP-FSU, SNALC-FGAF, SUD Education ;

36 CONTRE dont UNSA, SNPDEN-UNSA, FCPE, PEEP, SGEN-CFDT, UNEF, Ligue de l'enseignement

Sur le terrain, ça remue !

Le Castel avec les lycéen-nes menacé-es d'expulsion

Le lycée Le Castel à Dijon accueille depuis plusieurs rentrées des jeunes migrants grâce à la classe d'accueil UPE2A. Les parcours de ces jeunes sont divers. Ils n'ont pas tous des papiers et parfois même aucune ressource. Pourtant, ce sont des élèves volontaires pour apprendre et perfectionner leur français, pour s'intégrer dans les classes et se former à des pratiques professionnelles (hôtellerie, aide à la personne, pâtisserie ...)

Des personnels d'éducation, des parents d'élèves, des lycéens et la section locale SNES-FSU, les associations de parents d'élèves FCPE et UNAPE ont créé un collectif « lycée d'accueil international du Castel ». A ce jour, 9 lycéens arrivants en France sont accompagnés dans leur demande de titre de séjour et/ou de ressources.

Certains de nos élèves migrants sont devenus majeurs au cours de l'année scolaire et ont été « jetés » à la rue, sans ressources, alors qu'ils étaient logés jusque-là. La communauté scolaire et le collectif ont réagi face à cette situation inhumaine en organisant leur soutien et leur accueil au quotidien. Un autre élève, A., et sa famille ont eu une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Il est arrivé depuis 18 mois et parle maintenant couramment le français. Intégré parfaitement en section hôtelière, il suit des stages où il satisfait totalement ses maîtres de stage.

Nous sommes soutenus et accompagnés par des associations locales d'aides aux réfugiés comme SOS refoulement, la CIMADE, le Réseau Education Sans Frontières 21, le Collectif droit d'asile 21, la Ligue des Droits de l'Homme et nos actions sont relayées par les sections départementales FSU, SNES, Solidaires, CGT et FO. Nous avons interpellé des élus de la municipalité de Dijon, du département de Côte d'Or, de la région Bourgogne Franche-Comté et des députés afin de les alerter sur les situations alarmantes de nos élèves migrants. Cela n'a pas suffi pour améliorer l'accueil ou suspendre l'OQTF d'A. et sa famille. Nous avons poursuivi notre mouvement par des grèves, repas festifs et manifestations avec les lycéens du Castel. Notre dernière manifestation, le 18 mai a rassemblé plus de 300 personnes dans les rues de Dijon. Nos lycéens se sont emparés à ce titre de l'article premier de la constitution de 1789 :

Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits

La proposition de la préfecture pour A. est la suivante : il faut que sa famille parte, y compris son petit frère actuellement scolarisé en collège, pour que sa demande de titre de séjour étudiant soit examinée. Cette proposition nous scandalise. Nous poursuivons donc notre mobilisation pour accompagner cette famille et crier haut et fort le droit à la scolarisation pour A. et son petit frère.

Mais traiter au cas par cas les dossiers de nos élèves ne suffit pas, nous demandons maintenant au Président de la République et au Ministre de l'Éducation Nationale un protocole d'accueil de nos élèves migrants, qui donnerait notamment à nos jeunes un titre de séjour et les ressources nécessaires le temps de leur scolarité.



Marine Bignon

Parcours d'une AESH désabusée

L'AESH (accompagnant élève en situation de handicap) est une aide humaine qui répond aux besoins particuliers de l'enfant handicapé. Ainsi est défini notre rôle dans les instances. Depuis 2013, je suis AESH auprès d'un élève handicapé, qui était alors en CM2. A la fin de celui-ci, il fut dirigé vers la section U.L.I.S., structure où il ne fit qu'un bref passage à ma demande auprès des professeurs et au vu des résultats des tests, il intégra à 100% une classe de 6^{ème} classique. J'étais avec lui à 75 % (30 heures). Son passage en 5^{ème} brillamment effectué, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) continua à lui octroyer une AESH, mais mon contrat horaire fut modifié et je n'étais plus qu'à 70% (28 heures). A la fin de la 5^{ème}, il fut décidé lors d'une réunion de l'équipe éducative que l'élève serait sorti du dispositif U.L.I.S. mais conserverait, car il en avait grandement besoin, une AESH à plein temps (temps de vie scolaire et de vie sociale) jusqu'en 2018. Cette mesure n'est pas suivi d'effet car mon temps de présence avec l'élève est passé à 60 % ce qui représente 24 heures par semaine alors que l'élève a 28 heures de cours (il a choisi option latin). Pour qu'il ne soit pas pénalisé, je le suis depuis la rentrée 2016, sans tenir compte du temps qui m'a été octroyé. La fonction telle qu'elle m'avait été présentée était, que j'étais là pour épauler, aider à surmonter les appréhensions, faciliter son intégration. Aujourd'hui qu'en est-il ? Comment le handicap est-il considéré dans l'Yonne ? Mon service auprès de cet enfant n'a pas cessé de se restreindre, ne tenant aucun compte des décisions de la MDPH, et des besoins de l'élève qui restent constants. A quoi ces instances servent elles puisque leurs décisions ne sont pas suivies d'effets ?

Aurais-je dû d'une façon très aléatoire trancher et ne faire que les 24 heures allouées ? Mais alors, aurais-je répondu pleinement à ce que l'on attendait de moi ?

Mon temps de présence auprès de l'enfant se restreint comme peau de chagrin ! Certes le but est d'arriver à plus d'autonomie, mais le handicap est complexe et requiert des moyens pour aboutir aux résultats escomptés. A ce jour, le constat est sans appel, ceux-ci diminuent d'année en année.

Peut-on envisager une réelle volonté d'agir face au handicap ? C'est un souhait qui j'ose l'espérer ne restera pas vain !

Non, les 60 000 postes annoncés sous le quinquennat Hollande ne sont pas tous sur le terrain.

Une grosse partie a financé la formation des stagiaires (c'est une bonne chose mais ils ont encore trop d'heures de cours) et les postes restants sont insuffisants pour compenser les 1000 postes supprimés par les gouvernements de droite dans notre académie. Par ailleurs, la crise de recrutement continue de sévir : Ainsi, d'après la Cour des comptes « en matière de recrutement sur les 42 338 emplois créés entre 2012 et 2016 [dans l'enseignement scolaire], 36 626 ont été effectivement pourvus ». Cela est dû dans le second degré au faible niveau de rendement des concours.

Sur le terrain, les conséquences se font de plus en plus sentir, en particulier lors des mouvements intra qui ont laissé vacants de très nombreux postes en établissement et dans notre académie, provoqué la fermeture de 48 postes en ZR à l'issue du mouvement Intra.

Mais dès le mois de mars, la préparation de la rentrée 2017 s'est mal passée dans de nombreux établissements, une trentaine de mobilisation, passant ou non par la grève ont ainsi été recensés par le SNES-FSU. Les militants du SNES-FSU ont assuré le relais de ces mobilisations dans les instances.

Le combat se poursuit encore, comme au **collège de Cuisery (71)**: face au déni de démocratie lors d'un conseil d'administration dans lequel le chef d'établissement a tenté d'imposer sa seule répartition des moyens, et à une enveloppe en heures insuffisante, la section académique du SNES-FSU a relayé un préavis de grève pour le jeudi 29 juin. Préavis de grève déposé également au **collège les Loges à Nevers (58)** les 29 et 30 juin.

Le mardi 20 juin, c'était les personnels du **collège Bienvenu Martin d'Auxerre (89)**, le seul de cette ville relevant de l'éducation prioritaire, qui étaient encore appelés à la grève pour protester contre la décision de fermeture prise par le conseil départemental de l'Yonne. La section départementale de la FSU 89 et le SNES 89 sont sur le terrain !

Du côté de l'ESPE

Une rencontre avec l'administration de l'ESPE a eu lieu le mercredi 14 juin à 12h, où 3 stagiaires et 3 représentants syndicaux étaient présents. Les collègues ont pu exposer leurs revendications mais l'entrevue a été jugée peu concluante.

Le jeudi 15 juin c'est Madame la Rectrice qui a reçu une délégation : l'audience débute par l'exposé des revendications des professeurs-stagiaires : le premier point concerne le défraiement des professeurs-stagiaires n'habitant pas à Dijon. En effet, sauf cas jugé exceptionnel, les professeurs-stagiaires résidant hors de Dijon reçoivent la somme de 100 euros par mois, ce qui est loin de couvrir la réalité de leurs frais (essence, logement...). Ainsi, il est demandé à Mme la Rectrice la mise en place d'un forfait kilométrique, demande qui a été refusée pour des raisons économiques.

Est ensuite portée à l'attention de Mme la Rectrice la difficulté des professeurs-stagiaires de cerner clairement les orientations et le fonctionnement de l'ESPE. La pertinence des formations transversales, l'infantilisation des professeurs-stagiaires par certains formateurs, les menaces de retraits sur salaire ou de non-titularisation sont autant d'éléments qui ont participé à la formation d'un climat délétère, et ce dès le début de l'année. De plus, il est mis en avant la surcharge de travail dont sont l'objet les professeurs-stagiaires, particulièrement les M2A, qui doivent faire face non seulement aux devoirs d'un professeur avec tout ce que cela implique mais aussi aux évaluations permanentes de l'ESPE.

Ce constat a été étayé par des exemples concrets issus de l'expérience des professeurs-stagiaires présents, montrant le manque de cohérence des formations dispensées et leur éloignement avec les réalités du terrain scolaire.

Mme la Rectrice a écouté les développements des professeurs-stagiaires et des représentants syndicaux, a pris note des problèmes rencontrés et a fait part de sa détermination à instaurer un dialogue soutenu avec l'ESPE afin de faire évoluer une situation intenable pour les professeurs-stagiaires. Mme la Rectrice a ensuite proposé la mise en place de groupes de travail dans lesquels les professeurs-stagiaires mais aussi l'administration de l'ESPE pourraient réfléchir ensemble à la structure des formations. Cela induit que les professeurs-stagiaires qui intégreront l'ESPE à la rentrée 2017 soient au fait des préoccupations actuelles. Enfin, Mme la Rectrice a évoqué la possibilité d'organiser un suivi des néo-titulaires dont le recul peut être bénéfique dans la construction des formations.

Les professeurs-stagiaires et les représentants syndicaux ont eu l'impression que leurs revendications ont été entendues et attendent désormais leur mise en acte.

L'audience, qui s'est déroulée dans un climat cordial et bienveillant, s'est terminée à 20h30.

Violette Richard-Andrieu

Contractuels-Non titulaires

Suite au décret du 29 août 2016 qui instaure un nouveau cadre de gestion pour les enseignants contractuels d'enseignement, d'éducation et psychologues du 1er et 2nd degré un groupe de travail a été réuni au rectorat entre l'administration et les organisations syndicales le 18 mai.

Quant à la réévaluation salariale elle aura lieu tous les 3 ans, il y aura un entretien avec le chef d'établissement et il y aura une inspection.

Ce protocole devant être voté en Comité Technique Académique, voici les questions posées par la-FSU au groupe de travail préparatoire au CTA puis à nouveau au CTA devant la Rectrice :

Les points mis à l'ordre du jour étaient la grille de rémunération et la définition des critères permettant d'y déroger et l'évaluation.

La grille de rémunération choisie par l'administration est celle préconisée par le ministère qui est parue au BO.

Dans ses interventions, la FSU a demandé :

- ⇒ que le reclassement dans la nouvelle grille permette un gain salarial immédiat pour les contractuels ;
- ⇒ que la durée de passage dans les premiers échelons soient raccourcis ;
- ⇒ que le poids donné aux chefs d'établissements dans l'évaluation des non titulaires soit réduit, alors que le rectorat prévoyait de renforcer ce pouvoir ;
- ⇒ qu'une réflexion s'engage sur l'indemnisation des frais de déplacement des contractuels ;
- ⇒ que les possibilités de déroger à la grille soit clarifiée afin d'installer des garanties collectives pour tous les contractuels. Le rectorat ne précise en effet que la « rareté de la ressource » et la « localisation du besoin à couvrir ». En particulier, nous avons demandé à ce que la sur-rémunération prenne en compte l'éloignement entre le lieu du rattachement et le lieu d'exercice.

Le rectorat a accepté de revoir la grille d'évaluation des contractuels enseignants. En revanche, il souhaite entretenir le flou sur les critères de sa rémunération.

Le décret a été présenté comme une harmonisation des bonnes pratiques mais en fait il ne fait qu'individualiser les parcours et les rémunérations. Il n'y a aucune garantie collective et cela va totalement à l'encontre de ce que nous voulons ! Même si la FSU a apprécié le retrait de deux items de la feuille d'évaluation elle ne pourra voter pour !

Vote : 7 contre (4 FSU, 2 FO, 1 SGEN) - 2 Absentions (UNSA).

Les discussions que nous avons eues en séance sur les frais de déplacement, le délai pédagogique avant le début d'une suppléance, la mise à jour du livret d'accueil ont quand même débouché sur une relance de ces questions au niveau du rectorat. Le SNES-FSU a demandé un groupe de travail et l'a obtenu. Nous y interviendrons, de façon transparente, en consultant la profession et en rendant compte des échanges et des demandes que nous avons portées.

Isabelle Cheviet—Romain Morlat

Echos des instances :

Un CAEN... pour quoi faire ?

Le Conseil Académique de l'Education Nationale réunit les représentants des personnels, de l'administration, des parents d'élèves ainsi que des élus locaux.

C'est une instance où devrait donc être décidée la politique éducative dans l'Académie.

Dans les faits, il n'en est rien puisque le CAEN devient de plus en plus une "simple chambre d'enregistrement". La Rectrice nous dit par exemple qu'elle ne répondrait pas aux questions soulevées par les organisations syndicales dans les déclarations préalables puisqu'elle a déjà répondu lors du Comité Technique Académique. Cependant en CTA, les mêmes représentants ne siègent pas (pas les parents d'élèves ni les élus locaux)... Bel exemple de fonctionnement démocratique...

Lors du CTA du 22 juin, la formation continue des personnels a été abordée. Les résultats de l'enquête lancée par la DAFOP ont été diffusés. Sans surprise, les personnels enseignants, de vie scolaire ont plébiscité les formations disciplinaires en présentiel par rapport aux formations transversales, les formations sur candidatures individuelles par rapport au "public désigné". Cela conforte le SNES-FSU dans les interventions qu'il fait depuis plusieurs années.

Nouveauté cette année : la section académique s'est fait le relais d'une demande forte de la part des Copsy, futurs Psy-EN d'une relance de la formation continue. Cette demande a été entendue car des formations spécifiques vont être réintroduites dans le PAF.

Mouvement intra 2017



Les FPMA se sont tenues du 13 au 15 juin 2017. Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont œuvré dès le 7 juin pour faire le travail de vérifications du projet de mutation proposé par l'administration. Près de 200 fiches ont été envoyées au SNES-FSU ce qui a permis aux commissaires paritaires de corriger un certain nombre d'erreurs et d'améliorer la situation de nombreux collègues.



Marie-Laure Blanchard, Fabienne Borrás, Nicolas Champmartin, Isabelle Cheviet, Fabian Clément, Véronique Dadou, Marylène Dambra, Audrey Fauroux, Sandra Gony, Valérie Hurlot-Lavie, Amandine Jacob, Françoise Lavau, Emmanuelle Lefranc, Lucie Maillard, Laura Mommessin, Hélène Monnot, Mélanie Moreau, Isabelle Pirat, Suzana Salsas.

Cependant seuls 28 % des collègues qui demandent une mutation obtient satisfaction, alors que ce taux était de 33,91 % l'an passé.

A la fin du mouvement, plusieurs éléments sont à déplorer :

- un nombre important de postes reste vacants après mouvement (46 dont 20 en techno collègue)
- Un nombre croissant de postes à complément de service.
- Une perte de poste de TZR; certaines disciplines se retrouveront sans TZR pour effectuer les remplacements. En conséquence, de nombreux jeunes collègues ont été traités en extension sur poste fixe dans des départements qu'ils n'avaient pas demandés.

Marie Laure Blanchard—Fabienne Borrás

TZR, le caméléon de l'Éducation nationale

Les mutations intra-académiques viennent de se terminer. Si en 2015 le taux de satisfaction des demandes de mutation des TZR était de 42% et de 43% en 2016, il tombe cette année à 30%, alors que 66% demandaient une mutation. La situation des TZR, déjà très tendue du fait de la réduction d'effectifs, n'est pas partie pour s'améliorer, ce que nous n'avons pas manqué de signaler lors de notre déclaration en ouverture des mutations intra (FPMA) : « *Nous constatons aussi que ce mouvement conduit à une perte de postes de TZR. En effet, 48 postes de TZR sur le périmètre concerné par truits dans le cadre du mouvement assurés les remplacements avait été annoncé un rééquipement pour mieux assurer le constatons des ponctions en Côte-d'Or et en Saône-et-c'est le statut quo, voire des duisent dans les deux autres académie alors que des difficultés de remplacement y sont souvent constatées. Le remplacement est un besoin permanent du service public et doit être pris en charge par des enseignants titulaires.* »



*cette FPMA sont dé-
vement. Comment seront
l'an prochain ? Il nous
librage entre départe-
remplacement, et si nous
dans le volume de TZR
Loire (37 suppressions),
suppressions qui se pro-
départements de notre*

Nous poursuivrons nos actions pour soutenir les TZR, le collectif a vu cette année la concrétisation d'une de ses demandes **avec la bonification de 100 points tous les 4 ans au lieu de tous les 5 ans**, et il faut continuer à construire des revendications. Le collectif TZR a également élaboré son logo, et s'il se renouvelle tous les ans avec les TZR entrants dans l'académie, il est aussi aguerri et riche en bons conseils grâce aux « anciens ». Il y a une continuité et une transmission qui ne peut que servir **aux nouveaux TZR, que nous invitons à nous rejoindre pour prendre contact et informations de démarrage le 5 juillet à 14h au 6, allée cardinal de Givry**. Des stages seront organisés au cours de l'année et une permanence sera tenue spécialement pour eux cette année encore.

Véronique Dadou et Suzana Salsas, pour le suivi des TZR SNES-FSU Dijon.



Mugs TZR SNES Dijon, disponibles dans nos locaux, 7 euros par chèque. Signe de ralliement ! S'adapter mais ne pas perdre de vue ses droits.

Prochains rendez vous :

☛ 5 juillet

réunion d'accueil des nouveaux TZR

à 14h

Au local du SNES à Dijon

☛ les 12 et 13 juillet :

Groupes de travail d'affectation des TZR

Les élus du SNES-FSU y seront : pensez à renvoyer votre fiche syndicale

Baisse du nombre de TZR :

**10 TZR en maths -
5 TZR en SVT**

**10 TZR en Sc Physiques
4 en SES...**